
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Pierre GAGNIERE – Sébastien PEANT - Yvan BOURGEOIS -
MMES Bérengère BOCH - Cécile BURDIN - Christelle ZAPILLON –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Romain GRAVIER à Sébastien PEANT – Yoann CHOISEAU à Bérengère BOCH – Annick TOURT à Yvan BOURGEOIS – Cédric GAGNIERE à Pierre GAGNIERE -

Secrétaire de séance : Sébastien PEANT

➤ **Approbation du compte rendu du 4 février 2013**

Néant

➤ **Compte rendu de délégation d'attributions**

Renonciation au droit de préemption pour

- un bien situé 87 rue du Mont-Cenis
- un bien situé 2 rue des Alpins.

➤ **Présentation projet d'animation plan d'eau**

Fabrice HUTEAU est invité à présenter ses projets de Water ball, gyroscope et plongée sous glace qui pourraient être mis en place au Plan d'eau d'Herbefin.

Le Water ball est une grande bulle en matière plastique qui permet de marcher sur l'eau, le gyroscope est un simulateur de sensation à être dans l'espace. Ces animations pourraient être fonctionnelles dès l'été 2013.

Pour l'hiver, Monsieur HUTEAU propose de la plongée sous glace. Il dispose des qualifications et assurances nécessaires. Il serait souhaitable d'avoir une alimentation électrique afin d'alléger la logistique (gonflage bouteilles, séchage combinaisons...), il sollicite de plus l'autorisation d'installer un chalet sur le terrain communal.

➤ **Projet Sablons**

Suite à la présentation de Richard GRAVIER de son projet de création d'un hôtel 4*, lors de la dernière réunion du conseil municipal, des précisions sont apportées. Le projet comporte

- 37 suites de 40 m², un spa (tenu par Deep Nature) et un restaurant pour l'hôtel
- un local commercial de 100 m² (salon de thé)
- un local commercial de 300 m² (restaurant indépendant)
- un local commercial de 50 m² (école de ski)

Les locaux commerciaux seront mis à la vente.

Pour la commune, il propose en compensation des parcelles nécessaires à l'emprise du projet, la rétrocession d'un local de 200 m², la commune pourra acquérir des m² supplémentaires selon ses besoins (vendus entre 1 700 et 2 000 €).

Le conseil est amené à se prononcer sur ce projet sachant qu'une modification du PLU est nécessaire.

Des questions sont soulevées :

- Est-il possible d'exproprier et de proposer le terrain à des investisseurs potentiels.

- Ce projet ne crée pas d'après ski (pub ou discothèque) alors que cela était prévu dans l'étude initiale → Ce type d'établissement pourrait être fait en face, à l'amont du pont du Mont-Cenis. Des contacts sont en cours.
- Quelles sont les garanties que l'investisseur réalise le projet tel que prévu et n'en modifie pas la destination → le règlement de la zone devra être précis sur ce point, le permis de construire conforme, de plus la convention article 42 de la loi montagne permet de mettre une clause de pénalité rendant obligatoire le maintien en hôtel pour une durée minimum de 15 ans.

Un vote pour le projet d'hôtel en pied de pistes reçoit les suffrages suivants :

Pour : 7

Abstentions : 5

Contre : 2

L'étude d'un pub en rive droite de l'Arc et en amont du pont du Mont-Cenis reçoit les mêmes suffrages.

Le conseil municipal renouvelle son souhait de mettre des réserves pour que la destination des locaux soit respectée.

➤ **Liaison piétonne**

Comme évoqué lors de la dernière réunion, les travaux se poursuivront cette année par la portion entre le pont du Folgoët et le pont d'Herbefin.

Le montant estimatif des travaux est de 431 879.04 € HT pour les lots VRD, éclairage et espaces verts.

Pour les plantations les essences locales seront privilégiées.

Le conseil municipal approuve le projet de travaux, son montant estimatif et autorise le maire à lancer une consultation sous forme de MAPA.

➤ **Terrain Saint Martin**

Suite à la rétrocession du lot n° 1 par Monsieur et Madame Michel RENCEN, il avait été décidé de proposer ce terrain aux personnes qui ont déposé une demande non satisfaite à ce jour, selon l'ordre chronologique. Le conseil décide d'attribuer ce lot à Monsieur et Madame Jérôme DAUTHERIVES, aux mêmes conditions de vente que pour les autres terrains du lotissement.

➤ **Stationnement**

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur et Madame Pascal SUIFFET qui s'interrogent sur la construction par l'OPAC de la maison multigénérationnelle qui viendra pénaliser leurs appartements de la rue Saint Cosme et engendrera des problèmes de stationnement. Ils ne contestent pas le projet de construction de ce bâtiment mais souhaiteraient que celui-ci soit revu et que la question du parking soit réglée rapidement.

Un courrier émanant de l'Union Commerciale et Artisanale et signé par une majorité de commerçants aborde également cette question.

Le conseil municipal rappelle que ce projet n'est pas nouveau, le permis de construire a été délivré à l'OPAC le 4 février 2011 et affiché sur le terrain à cette date.

Pour améliorer le stationnement, le conseil municipal propose, de mettre en place un plan de circulation avec des sens uniques de façon à optimiser les places de stationnement, et d'accélérer le projet de parkings dans les jardins.

N'ayant pas de solutions pour les camions des saisonniers, les années suivantes, ils seront dirigés vers le caravaneige.

Nous recevrons les représentants de l'UCA pour répondre à leurs préoccupations.

➤ **Projet de réhabilitation et extension du cabinet médical de Lanslevillard**

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de la Madame le Maire de Lanslevillard qui, dans le cadre du projet d'extension du cabinet médical, propose d'acquérir les 30 m² d'emprise nécessaires sur la parcelle E 2079 appartenant à la commune de Lanslebourg. Le prix proposé est de 160 € le m² plus une indemnité de 30 € le m² pour l'institution d'une servitude de cour commune (100 m²) au bénéfice de la commune de Lanslevillard soit un total de 7 800 €.

Le conseil municipal s'interroge sur le fait que la voirie et l'assainissement aient été réalisés sans demande d'autorisation à la commune de Lanslebourg.

Après un vote, le conseil municipal décide de vendre ce terrain et autorise l'institution d'une servitude de cour commune dans les conditions ci-dessus.

Voix pour 7 - contre 5 - abstentions 2.

➤ **Mise en tourisme du patrimoine culturel**

Dans le cadre du projet de mise en tourisme du patrimoine culturel des cœurs de village de Haute Maurienne Vanoise mis en œuvre par la CCHMV, le Maire présente l'esquisse proposée pour la commune de Lanslebourg.

Le lavoir sera l'aboutissement d'un parcours ludique jalonné de bornes, le long de l'Arc. Le scénario est basé sur un personnage imaginaire, le but étant de récolter des indices tout au long du parcours qui permettront d'accéder au lavoir et à un spectacle son et lumière.

Le coût estimatif du projet : bornes, dépliants, Qr-codes, aménagements...est estimé à 64 230 € HT.

Le conseil municipal valide le projet présenté pour la commune, sous réserve de l'obtention des subventions.

(1 voix contre).

➤ **Atelier communal**

Compte tenu du coût du désamiantage et de l'enlèvement de la peinture au plomb soit environ 100 000 € HT, la question se pose de l'opportunité de réaliser l'agrandissement de l'atelier tel que prévu. En effet les montants prévisionnels pour l'agrandissement après travaux de désamiantage et plomb sont sensiblement équivalents à ceux estimés pour une démolition et reconstruction (735 000 € HT / 761 000 € HT). Cette dernière solution permettrait de plus d'avoir un bâtiment beaucoup plus opérationnel.

Le conseil municipal se prononce pour la démolition et reconstruction. Un nouveau permis de construire sera déposé.

D'autre part, le conseil municipal demande un chiffrage comparatif du coût des travaux, soit réalisés par une entreprise, soit réalisés en partie par les services techniques (sauf structure et charpente). Afin d'avoir tous les éléments nécessaires à une prise de décision, il est souhaité que cet estimatif soit fait pour une ossature bois et pour une construction traditionnelle.

➤ **Partenariat la Grande Odyssée**

L'accueil enthousiaste du public, ainsi que les retombées économiques et médiatiques des précédentes éditions, ont incité le Comité de Direction de l'Office de Tourisme à reconduire ce partenariat pour les éditions 2014, 2015 et 2016.

Afin que cet évènement phare de l'hiver se déroule dans les meilleures conditions possibles, chaque commune est sollicitée pour donner son soutien à cet engagement lors de ses trois prochaines éditions, en co-signant solidairement avec l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise ce contrat.

Après un vote, le Conseil Municipal mandate le Maire pour signer le contrat de partenariat 2014-2016 avec KCO, organisateur de « La Grande Odyssée ».

Voix pour 8 - Contre 3 – Abstentions 3

➤ **Personnel communal**

Le conseil municipal décide de créer un emploi pour l'espace multimedia (création de sites internet) à raison de 5 h par semaine.

➤ **Questions diverses**

- UCA : manifestation week-end de Pâques : grand déballage et oriflammes.
- Gymnase : prévoir un rafraichissement.
- Plusieurs établissements ne sont pas à jour de leurs règlements d'eau et d'assainissement.
- Passages piétons : ils seront refaits dès que possible
- Balayage des rues : le plus tôt possible.

La séance est levée à 0 h 50.